

Bonjour,

Après contact et échange avec l'OUGC et la DDT84, nous demandons une réévaluation du dossier et une dispense d'EE.

En effet, nous souhaitons REMPLACER un forage DEJA existant, légalement édifié et dont els quotas d'eau sont attribués annuellement.

Le forage sera d'une profondeur de 100 à 120m ce qui implique :

1/ Hors ZRE de l'Ouvèze (0-30 m),

2/ Hors Miocène ZPR (toit du Miocène "ZPR" à partir de 150-200 m de profondeur) / ZPR = Zones de Protection Renforcée de la nappe du Miocène pour l'eau potable,

Dans ce secteur, l'analyse piézométrique montre que le toit de la nappe du Miocène est supérieur à 150m de profondeur. Ces données sont issues de l'étude réalisée sur les ZPR, par l'hydrogéologue mandaté par la DDT84. Par conséquent, un forage n'allant pas au-delà de 150m n'impactera pas la nappe du Miocène.

3/ Se situant donc dans une nappe intermédiaire sans zonage ni contrainte réglementaire marquée.

En ce qui concerne la protection des espèces protégées « Faune » mentionnées:

1/ nous sommes partenaires LPO en ce qui concerne des nichoirs sur nos domaines et sommes certifiés HVE. Nous cohabitons naturellement avec de petites (et moins petites) chouettes/hiboux sur notre domaine. Nous n'avons pas de politique d'agriculture destructive. Il y a déjà un forage sur cette parcelle. Donc après travaux, il n'y aura aucune modification par rapport à l'existant actuel.

2/ Seule, la période de travaux peut être considérée comme critique (poussière et bruit). Nous éviterons les travaux de forage durant les périodes de reproduction des 3 espèces citées, dans la mesure où celles-ci vous sont fournies explicitement et que ce planning laisse des périodes de forage possibles et compatibles avant notre prochaine saison culturale (avant mai 2027).

Enfin, nous rappelons que même si le département n'autorise pas nécessairement de nouveaux forages, il nous a été communiqué que le remplacement de forage restait autorisé.

Ces éléments sont en complément de la réclamation déjà adressée début septembre, pointant la nécessité de la réalisation de ces travaux de remplacement d'un ouvrage conforme.

Aussi, nous vous demandons de dispenser ce dossier d'EE.

Merci pour la suite que vous donnerez à ce dossier.

Florence Quiot

Often, I'm not in the office. So please answer me by email, this will be the most efficient !

My working hours may be different to yours so please do not feel obliged to reply outside your normal working hours.

www.famillequiot.com // @Famillequiot

Domaine du Vieux Lazaret - Domaine Duclaux - Lieu-dit les Combes d'Arnevels - Chateau du Trignon - Domaine Houchart - Domaine de Verlaque- Les Couversets- Les Gémareilles- Parcelles 38 - Famille Quiot - Hommage Jérôme Quiot

MAISON QUIOT – Phoenix & Papillon – La Filature